



# TEF-CLAIR DR

## REVETEMENT DRAINANT CLAIR

### Domaine d'emploi

TEF-CLAIR DR est un mélange à froid DRAINANT à base d'un liant organique et minéral en phase aqueuse sans solvant et de granulats calcaires, prêt à l'emploi, spécialement conçu pour:

- Les entourages d'arbres, trottoirs, terre-pleins centraux, intérieurs de giratoire,
- La réalisation d'allées piétonnes, de pistes cyclables, parvis et accès publics,
- La réalisation de terrasses ou d'aménagements décoratifs,
- La réalisation d'allées de cimetière,
- Sites classés, parcs et châteaux, etc...

La transparence du liant après séchage fait ressortir la couleur naturelle des granulats.

TEF-CLAIR DR est conditionné en big-bags spécifiques de 750 kg ce qui lui confère une durée de conservation de quinze jours. Les big-bags doivent être impérativement stockés à l'abri du gel et du soleil.

### Constituants

Les granulats, d'origine calcaire, répondent aux exigences de la norme XP P 18-545 « granulats ». La granularité utilisée est 0/6. Sa composition granulaire discontinue lui confère une densité voisine de 2 et un pourcentage de vide de 15 à 20 %.

Le liant d'enrobage est une émulsion aqueuse spécialement formulé pour la réalisation de revêtements extérieurs conférant au mélange une grande résistance au poinçonnement. La chimie particulière du liant ne génère aucune pollution ni dégagement de COV.

La montée en cohésion relativement rapide confère une résistance élevée au revêtement après 24 heures seulement sous des conditions météorologiques acceptables (temps sec et températures entre 10 et 30 °C).

## Conditions de mise en œuvre

Il est possible d'utiliser TEF-CLAIR DR toute l'année. Il est cependant indispensable d'appliquer TEF-CLAIR DR par temps sec sous des températures comprises entre 10 et 30 °C, et sans précipitation pendant les 24 à 48 heures suivantes.

Les épaisseurs de mise en œuvre doivent être de l'ordre de 3 à 3.5 cm en une seule couche. Il n'est pas nécessaire d'appliquer une couche d'accrochage.

La portance du support est primordiale pour une bonne tenue dans le temps.

La mise en œuvre est manuelle.

Pour la mise en œuvre, il est impératif d'utiliser du matériel très propre afin de ne pas altérer la couleur claire du matériau. Le nettoyage du matériel pendant et après son utilisation doit être réalisé à l'eau avant le séchage et la prise du TEF-CLAIR DR. La mise en œuvre de TEF-CLAIR DR est manuelle à l'aide d'un râteau et d'une raclette ou d'une truelle. Pour les surfaces plus importantes, il est utile d'utiliser une règle.

Le surfacage doit être réalisé au plus vite après l'application car le revêtement sèche et durcit à l'air. Ce surfacage est réalisé à l'aide de rouleaux spécifiques de notre fabrication. Celui-ci n'a pas besoin d'être important car le but recherché est le blocage des grains plutôt que la densification du produit.

En cas de forte chaleur ou de vent fort et pour éviter un séchage superficiel trop rapide, il est utile de maintenir une humidité par pulvérisation. Il est parfois nécessaire d'humidifier légèrement le revêtement avec un pulvérisateur avant le surfacage **sans toutefois laver la surface du revêtement.**

Après le surfacage, il est indispensable de réaliser une application d'un fixateur, le TEF-CO-FIX pour améliorer la fixation des grains de surface au jeune âge, à raison de 300 à 500 g/m<sup>2</sup>.

Il est également indispensable de protéger la zone de toute circulation même piétonne ou animale pendant 24 heures.



Haute Qualité Environnementale

**T.E.F**

**Z.A.E Malakoff**

**41330 AVERDON**

**Tél : 02.54.45.40.50**

**Fax : 02.54.33.20.09**

**e-mail : [frederic.terriac@t-e-f.fr](mailto:frederic.terriac@t-e-f.fr)**

**site : [www.t-e-f.fr](http://www.t-e-f.fr)**

Pour toute application spécifique, consulter notre service technique.

S.A.R.L au capital de 100 000 € - Siret : 752 717 900 00019 – APE 2399 Z – FR 17752717900